Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEH, veuillez visiter :
bacprocgeh.fr/annales-sujets-et-corriges

Économie-gestion

Session 2026 • Code sujet : **26-BACPRO-CGEH-E3** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une situation contractuelle (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (4 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et financière (4 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprocgeh.fr/assets/annales/bac-pro-cgeh/Sciences économiques et gestion/2026/Bac Pro CGEH - Sciences économiques et gestion - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’une situation contractuelle

La SARL Écuries du Val d’Or a commandé du foin à Fourrages de Loire, avec une date de livraison contractuelle présentée comme essentielle. Après un retard, l’écurie a acheté du fourrage en urgence et justifie un surcoût ; il faut examiner la clause limitative d’indemnisation et les conditions de réparation.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat conclu et les faits à l’origine du différend.

La SARL Écuries du Val d’Or est l’acheteuse professionnelle et Fourrages de Loire le fournisseur professionnel. Les deux sociétés ont conclu un contrat de vente portant sur 20 balles de foin, pour 2 000 euros. Le bon de commande signé prévoyait une livraison au plus tard le 20 mai 2025, date essentielle à la manifestation. La livraison le 27 mai constitue un retard reconnu. L’écurie a acheté du fourrage en urgence et invoque un surcoût direct de 1 200 euros ; les parties contestent le montant indemnisable au regard du plafond contractuel.

DR 1 - Qualification des faits



✓ RÉPONSE À RETENIR

Vente professionnelle de foin ; livraison tardive de sept jours et désaccord sur l’indemnisation du surcoût lié à l’achat urgent.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel le juge devrait répondre.

Le juge doit déterminer si Fourrages de Loire doit réparer le préjudice que l’Écurie du Val d’Or rattache au retard de livraison, alors que le contrat fixait une date essentielle. Il doit également apprécier si le plafond d’indemnisation de 10 % du prix peut être opposé à l’écurie, ou si, compte tenu de l’obligation de livrer à temps et des circonstances, cette clause contredit la portée de l’engagement du fournisseur.

DR 1 - Problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le plafond d’indemnisation est-il opposable malgré le retard à une date essentielle et le surcoût direct invoqué par l’écurie ?

Question 1.3. Présentez les règles de droit applicables à l’exécution du contrat et à la réparation d’une inexécution ou d’un retard. Mobilisez les extraits du DT 2 et l’arrêt de la Cour de cassation.

L’article 1103 du Code civil impose aux parties de respecter le contrat : le fournisseur doit donc livrer à la date convenue. Selon l’article 1217, la partie victime d’une inexécution ou d’une exécution imparfaite peut demander réparation. L’article 1231-1 prévoit des dommages et intérêts en cas de retard, sauf si le débiteur établit un

empêchement dû à la force majeure. Dans l'arrêt Chronopost du 22 octobre 1996, une clause limitative a été écartée parce qu'elle contredisait une obligation essentielle. La portée de cette solution dépend toutefois du contrat et des faits. Le demandeur doit établir le retard, la réalité du préjudice et son lien avec ce manquement.

DR 1 - Règles applicables



✓ RÉPONSE À RETENIR

Le contrat s'impose aux parties. Le retard ouvre droit à réparation, sauf force majeure ; le juge apprécie si la clause contredit une obligation essentielle.

Question 1.4. Appliquez ces règles aux faits et proposez une solution motivée. Examinez notamment la portée de la clause limitative d'indemnisation, le préjudice invoqué et les éléments que l'écurie doit établir.

Le fournisseur reconnaît le retard et la date était expressément essentielle. L'écurie devra produire les factures de l'achat urgent et établir que le surcoût de 1 200 euros résulte bien de ce retard. Le plafond prévu au contrat représente 10 % de 2 000 euros, soit 200 euros. Il n'est pas automatiquement écarté : en s'appuyant sur Chronopost, l'écurie peut soutenir qu'il prive de portée l'engagement essentiel de livrer à temps, mais le juge appréciera les circonstances. Si la clause est écartée et le préjudice prouvé, une indemnisation correspondant au préjudice établi peut être accordée. Le fournisseur peut invoquer la force majeure, qu'il lui appartiendra d'établir.

DR 1 - Application et solution



✓ RÉPONSE À RETENIR

Plafond contractuel : 200 euros. Le juge peut l'écarter si la clause contredit l'engagement essentiel. L'écurie doit prouver le retard, le surcoût de 1 200 euros et leur lien ; le fournisseur peut établir la force majeure.

2. Analyse managériale et stratégique

La SARL Écuries du Val d'Or propose l'hébergement et le travail des chevaux, un suivi individualisé et l'accueil de stages. À partir de ses ressources et des évolutions de son environnement présentées dans le DT 1, il faut établir un diagnostic stratégique et proposer des orientations pour consolider son activité.

Question 2.1. À partir du DT 1, identifiez deux forces et deux faiblesses internes de la SARL Écuries du Val d'Or. Justifiez chaque élément par une information du dossier.

Diagnostic	Élément identifié	Justification du DT 1
Force	Équipe expérimentée	La direction indique que l'équipe est expérimentée.
Force	Clientèle fidèle	La direction indique que l'entreprise dispose d'une clientèle fidèle.
Faiblesse	Capacité d'hébergement limitée	Le nombre de boxes limite la capacité d'accueil.
Faiblesse	Possibilités d'extension réduites	Les possibilités d'agrandissement sont réduites.

Les forces soutiennent la qualité du service et la stabilité de l'activité. Les limites matérielles freinent l'accueil de chevaux supplémentaires et le développement de l'entreprise.

DR 2 : forces et faiblesses

Diagnostic interne ou externe	Élément identifié	Justification tirée du dossier
Force	.....	.....
Faiblesse	Équipe expérimentée	La direction indique une équipe .....
Opportunité	Clientèle fidèle	Une clientèle fidèle est signalée. .....
Menace	.....	.....
Élément PESTEL et dimension concernée	.....	.....

À compléter par le candidat

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Forces : équipe expérimentée et clientèle fidèle. Faiblesses : capacité d'hébergement limitée et possibilités d'extension réduites.

Question 2.2. Réalisez une analyse externe en présentant au moins deux opportunités et deux menaces. Classez au moins trois éléments dans les dimensions du PESTEL et justifiez vos choix à partir du DT 1.

Les évolutions externes créent des débouchés possibles, mais aussi des contraintes pour l'écurie.

- **Opportunités :** les stages et le tourisme équestre offrent des débouchés potentiels. Des aides locales peuvent soutenir certains projets énergétiques, sous condition d'éligibilité.

- **Menaces :** la hausse du prix du fourrage, de l'énergie et du transport alourdit les coûts. Les concurrents locaux proposent des services d'hébergement similaires.

PESTEL : économique, hausse des coûts ; technologique, demande d'informations numériques sur le suivi ; légal, obligations sanitaires, de sécurité au travail et de protection animale.

DR 2 : opportunités, menaces et PESTEL

Diagnostic interne ou externe	Élément identifié	Justification tirée du dossier
Force	.....	.....
Faiblesse	.....	.....
Opportunité	.....	.....
Menace	.....	.....
Élément PESTEL et dimension concernée	.....	.....

Stages, tourisme équestre

Hausse des coûts

Économique : hausse des coûts
Technologique : suivi numérique
Légal : obligations

Prix en hausse ; demande d'informations numériques ; règles sanitaires, sécurité et protection animale.

À compléter par le

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Opportunités : stages, tourisme équestre et aides énergétiques possibles. Menaces : hausse des coûts et concurrence locale. PESTEL : dimensions économique, technologique et légale.

Question 2.3. Caractérisez le positionnement stratégique de l'entreprise et indiquez en quoi ses choix de service peuvent contribuer à la différencier de ses concurrents.

L'entreprise se positionne sur un service de proximité et de qualité, fondé sur la disponibilité de l'équipe et l'accompagnement individualisé des chevaux. Son offre associe hébergement, travail quotidien et accueil de stages. Face à des concurrents qui proposent des services d'hébergement similaires, le suivi individualisé et la qualité de la relation avec les propriétaires peuvent distinguer l'écurie. La fidélité de sa clientèle renforce cet avantage en favorisant la confiance et la continuité de la relation commerciale.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Positionnement de proximité et de qualité, différencié par la disponibilité de l'équipe, le suivi individualisé et l'accompagnement des propriétaires.

Question 2.4. Proposez deux préconisations cohérentes pour consolider l'activité. Pour chacune, précisez l'objectif recherché et un point de vigilance lié à sa mise en œuvre.

Deux actions cohérentes avec les attentes des clients et les débouchés repérés peuvent consolider l'activité.

1. Développer un outil numérique de suivi des chevaux. Objectif : mieux informer les propriétaires et renforcer leur fidélité. Vigilance : maîtriser le coût, choisir un outil adapté et protéger les données.

2. Promouvoir l’accueil de stages et le tourisme équestre. Objectif : attirer de nouveaux clients et diversifier les recettes. Vigilance : vérifier la disponibilité de l’équipe et des installations, notamment le nombre limité de boxes.

Un lancement progressif aiderait à évaluer la demande et les coûts avant d’élargir ces actions.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Développer le suivi numérique et les stages, en maîtrisant les coûts et les capacités d’accueil.

3. Analyse économique et financière

Le DT 3 présente les chiffres d'affaires, les charges variables, les charges fixes et les résultats d'exploitation des exercices 2024 et 2025. Les calculs portent sur l'évolution du chiffre d'affaires, la marge sur coûts variables, le seuil de rentabilité et le taux de résultat d'exploitation, afin d'établir un bref diagnostic financier et commercial.

Question 3.1. Calculez le taux d'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025. Présentez le résultat en pourcentage et interprétez-le.

Le chiffre d'affaires passe de 240 000 € en 2024 à 264 000 € en 2025. Le taux d'évolution se calcule par rapport à la valeur de départ : $\frac{264000-240000}{240000} \times 100 = 10\%$. La hausse est de 24 000 €. Cette évolution positive indique que l'activité commerciale a progressé entre les deux exercices, sans toutefois suffire à elle seule à mesurer la rentabilité de l'entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le chiffre d'affaires augmente de 10 %, soit 24 000 €, entre 2024 et 2025.

Question 3.2. Pour 2025, calculez la marge sur coûts variables, puis le taux de marge sur coûts variables.

Calcul	Résultat 2025
Marge sur coûts variables : $264000 - 158400$	105 600 €
Taux de marge sur coûts variables : $105600/264000 \times 100$	40 %

La marge sur coûts variables est la part du chiffre d'affaires disponible après paiement des charges variables. Son taux exprime cette marge en proportion du chiffre d'affaires : ici, 40 % des ventes contribuent d'abord à couvrir les charges fixes, puis à dégager le résultat d'exploitation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge sur coûts variables : 105 600 €. Taux de marge sur coûts variables : 40 %.

Question 3.3. Calculez le seuil de rentabilité 2025 en euros de chiffre d'affaires. Indiquez si le chiffre d'affaires réalisé est supérieur ou inférieur à ce seuil.

Le seuil de rentabilité est le chiffre d'affaires nécessaire pour couvrir les charges fixes. Avec des charges fixes de 92 400 € et un taux de marge sur coûts variables de 40 %, le calcul est : $92400/0.40 = 231000$ €. Le chiffre d'affaires réalisé en 2025, soit 264 000 €, dépasse ce seuil de 33 000 €. L'entreprise a donc couvert ses charges et atteint un résultat d'exploitation positif.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Seuil de rentabilité : 231 000 €. Le chiffre d'affaires le dépasse de 33 000 €.

Question 3.4. Calculez le taux de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires pour 2025. À partir des résultats obtenus et des données du DT 3, rédigez un bref diagnostic financier et commercial présentant un élément favorable et un point de vigilance.

Le taux de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires est : $13200/264000 \times 100 = 5\%$. L'activité dégage donc un résultat positif, mais limité à 5 € pour 100 € de chiffre d'affaires. Le diagnostic fait ressortir deux éléments :

- **Élément favorable :** le chiffre d'affaires progresse de 10 % et le résultat d'exploitation augmente de 12 000 € à 13 200 €.
- **Point de vigilance :** les charges fixes et variables augmentent également. La hausse du fourrage, de l'énergie et du transport peut réduire la rentabilité si elle se poursuit.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Taux de résultat d'exploitation : 5 %. Le chiffre d'affaires et le résultat progressent, mais la hausse des coûts peut peser sur la rentabilité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 d'économie-gestion du Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise hippique, session 2026, code 26-BACPRO-CGEH-E3, dure 2 heures et a un coefficient 1. Elle porte sur la SARL Écuries du Val d'Or : litige contractuel, diagnostic stratégique et données comptables 2024-2025. Elle évalue le raisonnement juridique, l'analyse PESTEL, les préconisations et les calculs économiques et financiers.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un contrat légalement formé s'impose aux parties ; l'inexécution ou le retard peut ouvrir droit à des dommages et intérêts.
- La réparation suppose d'établir le manquement, la réalité du préjudice allégué et le lien entre celui-ci et le manquement.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; comparez le chiffre d'affaires réalisé à ce seuil.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme juridique, distinguez qualification des faits, problème de droit, règles applicables et application motivée.
- N'écartez pas automatiquement une clause limitative : appréciez sa portée au regard de l'engagement et des faits.
- Justifiez chaque force, faiblesse, opportunité ou menace par un élément précis du DT 1.
- Présentez les calculs avec les formules, les unités et une interprétation ; la calculatrice n'est pas autorisée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux d'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025 ?

Soustrayez le chiffre d'affaires 2024 de celui de 2025, divisez la différence par le chiffre d'affaires 2024, puis multipliez par 100. Le signe du résultat indique une hausse ou une baisse.

Q : Comment savoir si le chiffre d'affaires atteint le seuil de rentabilité ?

Calculez la marge sur coûts variables et son taux par rapport au chiffre d'affaires, puis divisez les charges fixes par ce taux. Un chiffre d'affaires supérieur au seuil signifie que l'activité dépasse son point d'équilibre.

Q : Comment organiser le temps pendant cette épreuve de deux heures ?

Répartissez le temps selon les points : 7 en droit, 7 en stratégie et 6 en analyse financière. Gardez quelques minutes pour vérifier calculs, unités et justifications, puis joindre les documents réponses demandés.

Q : Quels documents faut-il rendre avec la copie et quelle méthode suivre ?

Les documents réponses DR 1 et DR 2 sont à compléter et à rendre avec la copie. Rédigez et justifiez vos réponses, montrez les calculs et appuyez le diagnostic stratégique sur les informations des documents techniques.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprocgeh.fr/assets/annales/bac-pro-cgeh/Sciences économiques et gestion/2026/Bac Pro CGEH - Sciences économiques et gestion - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro CGEH : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.